



PARCOURS DE FORMATION Réf. JAVTP1 | 032024

TITRE PROFESSIONNEL

ASSISTANT.E RESSOURCES HUMAINES

Parcours présentiel / distanciel

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines
- Contribuer au développement des ressources humaines

COMPÉTENCES VISÉES

- 1. CCP 1 : Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines**
 - Assurer la gestion administrative du personnel
 - Assurer la gestion des variables et paramètres de paie
 - Mettre en place et suivre les indicateurs ressources humaines
- 2. CCP 2 : Contribuer au développement des ressources humaines**
 - Contribuer aux opérations liées à la gestion des emplois et carrières
 - Contribuer au processus de recrutement et d'intégration du personnel
 - Contribuer à l'élaboration et au suivi du développement des compétences du personnel

EMPLOIS ACCESSIBLES & DÉBOUCHÉS

Dans le respect des règles juridiques, l'assistant.e ressources humaines assure tout ou partie des opérations liées à la gestion administrative du personnel. Le périmètre de sa fonction, ses responsabilités et son niveau d'autonomie varient selon la taille et l'organisation de l'entreprise. Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : entreprises privées, publiques, cabinets de recrutement, entreprises d'emplois et associations dans tous les secteurs d'activité.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Assistant ressources humaines
- Assistant RH et paie
- Assistant formation
- Gestionnaire des emplois et carrières
- Assistant recrutement
- Chargé des ressources humaines

Poursuite d'études : Bachelor RH, Licence RH, Master RH



PUBLIC & CERTIFICATION

Le titre professionnel Assistant.e Ressources Humaines (ARH) est une certification délivrée par le Ministère du Travail. Titre RNCP de niveau 5 (Bac + 2). Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir le titre professionnel ARH.

DURÉE & DÉLAI D'ACCÈS

29 jours (203 heures).

Le délai d'accès varie de quelques jours à quelques semaines en fonction de la date de démarrage de la formation.

DATES

Septembre 2024 – Janvier 2025

Le délai d'accès varie de quelques jours à quelques semaines en fonction de la date de démarrage de la formation.

LIEU DE LA FORMATION

Parc des Rouges Barres
10, rue Marcel Dassault
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Parking gratuit

En fonction des circonstances, certaines séances pourront se dérouler en distanciel.

ÉVALUATION

Les compétences des candidats pour l'obtention du TP sont évaluées par un jury au vu :

- **D'une mise en situation professionnelle écrite,**
- **Du dossier professionnel** et de ses annexes éventuelles,
- **Des résultats des évaluations** passées en cours de formation,
- **D'un entretien technique et un entretien final avec le jury,** destinés à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice du métier d'ARH.

L'examen se déroulera dans les locaux de Javens ou dans un centre agréé de la métropole lilloise.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

LES MÉTHODES MOBILISÉES

- Une formation dispensée en **groupe de six apprenants maximum** (quatre stagiaires minimum) pour créer une communauté d'apprentissage facilitatrice
- Une formation alliant des méthodes pédagogiques variées et innovantes : ateliers de mis en situation, vidéo, quizz,...
- **Une plateforme e-learning** propose des exercices, quizz, études de cas, évaluations, le tout en mode collaboratif qui permet les échanges entre apprenants
- Une formation dispensée par **des professionnels des Ressources Humaines** en entreprise

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Renseignement et inscription : contact@javens.fr / 07.81.61.63.86
- Au cours de la formation, les modules font l'objet d'une évaluation (étude de cas ou quiz).

LES MODALITÉS D'ACCÈS

- Préalable : participer à l'entretien individuel en présentiel / téléphonique / à distance avec le référent pédagogique.

LES CERTIFICATS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'obtention des deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP 1 et CCP2) permet d'accéder au titre professionnel Assistant.e Ressources Humaines. L'obtention partielle d'un CCP permet au candidat de se présenter aux autres CCP dans un délai de 5 ans pour obtenir la totalité du titre professionnel (dans la limite de validité du titre).

LES RÉFÉRENCES DE LA FORMATION

- Intitulé du titre professionnel : Assistant ressources humaines
- Sigle du titre professionnel : ARH Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)
- Code(s) NSF : 315m - Ressources humaines, gestion du personnel, organisation du travail
- Code(s) ROME : M1501, M1502
- Formacode : 33052, 33071, 33072, 33060, 44508
- Date d'enregistrement de la certification : 03/08/2020

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec notre équipe au 07.81.61.63.86 afin d'étudier l'accompagnement individualisé à mettre en œuvre au regard de leur situation de handicap.

TARIF & FINANCEMENT

- Autofinancement
- Compte Personnel de Formation (CPF)

Tarif par personne : 1 500 € net de taxes

Prendre contact avec notre équipe pour étudier toute autre possibilité de financement.